

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 14 décembre 2015 à 20 h 52, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

15-12-1118 Adoption de l'ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 14 décembre 2015 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption / Règlement n° 1718 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2016
3. Adoption / Règlement n° 1719 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2016
4. Transport Soleil inc. / Prévisions budgétaires 2016
5. CIT La Presqu'Île / Budget 2016 / Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018
6. Résolution d'interprétation / Abstention du maire / Vote / Séances du Conseil municipal
7. Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Désignation / Membre du conseil d'administration
8. PIIA / 135, rue du Cheminot / Modification aux plans – matériaux / Lot 3 208 920 (partie) / Zone I1-831 / CCU n° 15-11-186
9. Modification / Protocole d'entente / Gestion du Centre multisports / Demande d'autorisation / MAMOT / Autorisation de signature
10. Constitution d'un OBNL / Festivités de Vaudreuil-Dorion
11. Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Radiation / Hypothèque mobilière
12. Passif initial éventuel au titre des sites contaminés
13. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-46 / Prolongement de l'avenue Loyola-Schmidt
14. Période de questions
15. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

15-12-1119 Adoption / Règlement n° 1718 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2016

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1718 intitulé :

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2016 »

soit et il est, par les présentes, adopté tel que lu;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

15-12-1120 Adoption / Règlement n° 1719 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2016

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1719 intitulé :

« Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2016 »

soit et il est, par les présentes, adopté tel que lu;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

15-12-1121 Transport Soleil inc. / Prévisions budgétaires 2016

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par Transport Soleil inc. pour l'année 2016;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de Transport Soleil inc., pour l'exercice financier 2016, montrant des revenus de 1 209 004 \$ et des dépenses du même montant;

QUE la contribution financière de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2016 est établie à 168 645 \$;

QUE soit acceptée la grille tarifaire présentée pour l'année 2016;

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1122 CIT La Presqu'Île / Budget 2016 / Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île, pour l'exercice financier 2016, montrant des revenus de fonctionnement de 9 012 597 \$ et des dépenses de fonctionnement et d'investissement du même montant;

QUE soit approuvé le programme triennal des immobilisations 2016 à 2018 montrant des dépenses en immobilisations pour un montant total de 2 495 887 \$;

QUE la contribution financière de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2016 est établie à 1 126 439 \$ quant aux dépenses d'administration et de transport et à 1 077 912 \$ quant à la quote-part pour les frais d'exploitation des trains de banlieue;

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1123 Résolution d'interprétation / Abstention du maire / Vote / Séances du Conseil municipal

CONSIDÉRANT que l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le maire peut voter mais n'en a pas l'obligation lors des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il a toujours été entendu et compris par les membres de ce Conseil, ainsi que par le greffier, sauf lorsqu'explicitement indiqué au procès-verbal, que le maire, ou le conseiller agissant à titre de maire suppléant, n'exerçait pas son droit de vote;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une résolution d'interprétation pour dissiper tout doute à cet égard;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'expression « résolu unanimement » contenue à toute résolution adoptée par ce conseil municipal depuis la séance du 14 novembre 2005 soit entendue et comprise comme signifiant « à l'unanimité des conseillers présents » et ce, à l'exclusion du maire ou du maire suppléant agissant à titre de maire.

« ADOPTÉE »

15-12-1124 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Désignation / Membre du conseil d'administration

CONSIDÉRANT la résolution 15-12-1058 prévoyant la nomination de trois personnes à titre de membres du Conseil d'administration au sein de l'organisme Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCJ);

CONSIDÉRANT qu'une quatrième personne doit être désignée afin d'atteindre le nombre maximal de membres que la Ville a le droit de nommer;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Francine St-Denis, présidente de la Commission scolaire des Trois-Lacs, soit désignée à titre de membre de la Ville au sein du conseil d'administration de CMCJ.

« ADOPTÉE »

15-12-1125 PIIA / 135, rue du Cheminot / Modification aux plans – matériaux / Lot 3 208 920 (partie) / Zone I1-831 / CCU n° 15-11-186

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-11-186 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que le requérant désire apporter des modifications au matériau de revêtement de la façade principale donnant sur la rue du Cheminot et de la façade

donnant sur l'autoroute 40 en remplaçant le revêtement d'acrylique par un revêtement en aluminium;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 135, rue du Cheminot, le remplacement du matériau de revêtement en acrylique de couleur « Charcoal » par un revêtement en aluminium de type panneau architectural Norex-H de la compagnie Norbec, fini lisse, installé à l'horizontale, prépeint, de couleur fusain-charcoal n° 17-1625, le tout tel que montré au dossier de présentation intitulé « Fastco Vaudreuil-Dorion – 135, rue du Cheminot, Folio n° 15040 », feuillets P01, P08 et P09, en date du 4 novembre 2015.

« ADOPTÉE »

15-12-1126 Modification / Protocole d'entente / Gestion du Centre multisports / Demande d'autorisation / MAMOT / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les résolutions 11-04-281, 11-06-578 et 12-11-1023 confiant à l'organisme Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCJ) la gestion du Centre multisports et ce depuis le 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente intervenu à cette fin entre la Ville et CMCJ a été autorisé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 20 juillet 2011 (AM 270680);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir les modalités contenues audit protocole;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit autoriser les modifications apportées au protocole;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit mandaté afin de transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande d'autorisation afin de modifier le protocole de gestion avec CMCJ, le tout selon les termes contenus au Protocole d'entente révisé daté du 14 décembre 2015;

QUE le maire et le greffier soient en outre autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole révisé, et ce, conditionnellement à l'autorisation du Ministre.

« ADOPTÉE »

15-12-1127 Constitution d'un OBNL / Festivités de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT la décision de l'organisme à but non lucratif (OBNL) Festival de cirque Vaudreuil-Dorion (FCVD) de cesser ses activités et de procéder à sa dissolution;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite continuer les activités de FCVD dans le cadre d'un nouvel OBNL;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite être l'un des trois membres de cet organisme et en contrôler la nomination des membres de son conseil d'administration;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville participe à la création d'un nouvel OBNL dédié à la promotion et à l'organisation de spectacles de cirque;

QUE M. Martin Houde soit désigné comme représentant de la Ville en sa qualité de membre et soit ainsi autorisé à agir, pour et au nom de la Ville, conformément aux décisions prises par le Conseil;

QUE soient désignés à titre de membres du conseil d'administration de l'organisme à être constitué les personnes suivantes : M. Guy Pilon, maire, M^e Mélissa Côté, notaire, ainsi que MM. Stéphane Dupont, CPA, CMA, OMA, Michel Vallée et Olivier Van Neste;

QUE soient ratifiés les gestes posés par les administrateurs antérieurement à l'adoption de la présente résolution.

« ADOPTÉE »

15-12-1128 Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Radiation / Hypothèque mobilière

CONSIDÉRANT l'intention de l'organisme à but non lucratif (OBNL) Festival de cirque Vaudreuil-Dorion (FCVD) de procéder à sa dissolution;

CONSIDÉRANT que la Ville a consenti à FCVD une avance anticipée de 150 000 \$ à même ses honoraires futurs dans le cadre de contrats de services pour l'organisation d'un festival de cirque;

CONSIDÉRANT que FCVD a acquitté un premier versement d'un montant de 30 000 \$ laissant un solde résiduel impayé, en capital, de 120 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette avance anticipée avait pour but de permettre à FCVD d'acquérir un ensemble de chapiteaux;

CONSIDÉRANT que la créance de la Ville est garantie par une hypothèque mobilière consentie par FCVD sur l'ensemble des chapiteaux;

CONSIDÉRANT que FCVD souhaite volontairement remettre l'universalité de ses biens, incluant les chapiteaux qui font l'objet de l'hypothèque mobilière, à un nouvel OBNL à être constitué par la Ville et destiné également à l'organisation de spectacles de cirque;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la cession de l'universalité des biens de FCVD au profit de l'OBNL Festivités de Vaudreuil-Dorion;

QUE conditionnellement à cette cession, l'hypothèque mobilière inscrite sous le numéro 13-0495265-0001 ainsi que toute créance de FCVD à l'endroit de la Ville soient radiées;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-131-11-300	(Tenant lieu de taxes – gouv. Québec)	120 000 \$
À :	03-200-00-725	(Transf. Act. Invest. – équipements)	120 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1129 Passif initial éventuel au titre des sites contaminés

CONSIDÉRANT qu'à compter de l'exercice 2015, les organismes municipaux doivent appliquer une nouvelle norme comptable, soit le chapitre SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a instauré la possibilité de recourir à une mesure d'allègement fiscal faisant appel au mécanisme des Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE, advenant le cas où un passif au titre de sites contaminés doit être comptabilisé en conformité avec le chapitre SP 3260, le trésorier soit autorisé à affecter la charge correspondante aux DCTP afin d'en étaler l'effet sur la taxation si le montant le justifie.

« ADOPTÉE »

15-12-1130 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-46 / Prolongement de l'avenue Loyola-Schmidt

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le prolongement de l'avenue Loyola-Schmidt, 22 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 10 décembre 2015 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme CDGU inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, 20 des 22 soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-46;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Pavages Vaudreuil Itée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour le prolongement de l'avenue Loyola-Schmidt, et ce, pour un montant de 197 129,24 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-46;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-12-1131 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour. En outre, M. Christian Robert dépose une étude d'implantation d'un marché public à Vaudreuil-Dorion ainsi qu'un guide pour le démarrage, le développement et la consolidation d'un marché public.

15-12-1132 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 19 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe